OHRN
OFFICE D'HABITATION RIMOUSKI-NEIGETTE

98, 2e Rue Est,
Rimouski (Québec) G5L 0A6

Demande de logement non subventionné
(Programme AccèsLogis Québec)
La Roseraie

(personnes seules, personnes âgées autonomes et personnes handicapées autonomes (60 ans et +)

LES CHIENS NE SONT PAS AUTORISÉS

S.V.P. REMPLIR LE FORMULAIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE(Lettres moulées)

Nom et prénom du chef de ménage	Âge	Date de naissance		
		Année	Mois	Jour
Nom et prénom du 2e occupant	Âge	Date de naissance		
		Année	Mois	Jour

Numéro de téléphone à la maison : Cellulaire:

Courriel :

Adresse complète du lieu de résidence actuel

#civique	Rue	Appartement	Municipalité	Code postal

Vous êtes : ❑propriétaire
❑locataire

Votre coût de loyer actuel : $
Chauffé, éclairé inclus : ❑ OUI ❑ NON

Revenu annuel du ménage

- ❑Moins de 26 000 $
- ❑25 000 $ à 29 999 $
- ❑30 000 $ à 39 999 $
- ❑40 000 $ à 49 999 $
- ❑50 000 $ et plus

Possédez-vous des biens ayant une valeur combinée de plus de 75 000$?
(maison, terrain, véhicule, placements privés, CELI, qui ne sont pas des REER) ❑OUI ❑NON

Y a-t-il une personne handicapée dans votre ménage ? ❑OUI ❑NON

Si oui, cette personne a-t-elle besoin d'un logement adapté? ❑OUI ❑NON

Veuillez sélectionner la typologie correspondant à votre besoin :

- ❑ Logement avec 1 chambre à coucher
- ❑ Logement avec 2 chambres à coucher

Après avoir reçu une offre,
il serait possible pour vous d'emménager :

- ❑ Immédiatement
- ❑ Après 1 mois de préavis
- ❑ Après 3 mois de préavis
- ❑ Au 1er juillet

À compter de l'année _____

Commentaires du demandeur :

_____

_____

_____

_____

(Signature du chef de ménage)

Date: _____

AVERTISSEMENT à tous les demandeurs – il est de votre responsabilité d'informer l'organisme supervisant l'Habitation La Roseraie de tout changement dans les renseignements fournis précédemment. Toute déclaration fausse ou trompeuse contenue dans la présente demande peut amener la réévaluation de votre dossier, le refus d'attribuer un logement non subventionné ou modifier les conditions de location. Le comité de sélection de l'Office d'habitation Rimouski-Neigette se réserve le droit d'amender la demande si les éléments présentés sont contradictoires.